

DOBERMANN CLUB DE FRANCE

Président: Monsieur Didier Tachain

Club officiel de race affilié à la Société Centrale Canine

Site internet: http://www.dobermann-club-france.asso.fr/

Adresse mail: site@dobermann-club-france.asso.fr

Lainville, le 24 septembre 2022

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2022

Membres du Comité présents : Didier Tachain, Richard Bredin, Valérie Béjottes, Sandrine Machado, Virginie Piquerel

Membres du Comité excusés : Eliane Jégou, Stéphanie Avenard-Proust, Sébastien Hamel

Adhérent présent : Franz Béjottes

Tous les membres du club à jour de leur cotisation pour l'exercice 2022 et inscrits au Dobermann Club de France depuis au moins 6 mois, ont été convoqués le samedi 10 septembre 2002 à l'ENVA à 15 h en vue de statuer sur la modification de ses STATUTS et de son REGLEMENT INTERIEUR.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été ouverte à 15 h comme prévu. Il a été constaté que le quorum de 25 % des adhérents présents n'était pas atteint. Par conséquent, le Président Didier Tachain a déclaré ouverte à 15h30 l'Assemblée Générale Ordinaire.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Modification des statuts et correction du Règlement Intérieur

Ces modifications ont été soumises à la Société Centrale Canine le 22 juillet 2022 et ont été approuvées par cette dernière.

Mr Tachain les présente à l'Assemblée :

Article 1 : Ajout de la phrase « sauf en Alsace-Moselle où les associations sont soumises à la loi civile du 1 er août 2003 »

Article 9: Correction d'erreurs de frappe pour rétablir le plan a), b), c),d)

Article 12 : L'association est dirigée par un Comité composé de 8 administrateurs (au lieu de 12)

Article 16 : La présence d'au moins 4 membres est nécessaire pour la validité de toutes les délibérations (quorum)

Article 17 : Le Comité peut organiser des Commissions dont il nomme les responsables qui doivent obligatoirement être membres du Comité de l'Association



DOBERMANN CLUB DE FRANCE

Président: Monsieur Didier Tachain

Club officiel de race affilié à la Société Centrale Canine

Site internet: http://www.dobermann-club-france.asso.fr/

Adresse mail: site@dobermann-club-france.asso.fr

Article 18 : A la demande de la SCC, a été rajouté la phrase suivante « Toutefois, en cas d'urgence et pour les Assemblées générales non électives, ce délai pourra être ramené à 15 jours ».

Il présente ensuite les modifications apportées au Règlement Intérieur :

- Article 1: modification pour erreur du plan en a), b), c) et d)
- Article 3 : il est précisé que les zones géographiques des délégations régionales sont déterminées par l'Association (il n'est pas obligé de suivre le découpage des Canines territoriales)
- Article 5 : à la demande de la SCC, il est notifié le Comité peut (et non doit)

Après lecture du projet de statut, le Président demande si l'Assemblée est d'accord pour voter à main levée. La réponse est oui.

Suite au vote (0 voix contre ; 1 abstention ; 5 voix pour), le projet est adopté. Il sera déposé en Préfecture pour validation puis retourné à la Société Centrale Canine pour enregistrement.

Mr Tachain profite de l'Assemblée pour acter deux nominations :

- Nomination de Valérie Béjottes en qualité de testeur, nomination effective depuis le 6 juin 2022
- Nomination de Krystel Roland à la Commission de travail du DCF
- Création d'une Coupe de Travail du DCF à partir du 1^{er} Janvier 2023.

Questions diverses:

Le 13 août 2022, Mr Franz Béjottes a demandé que soit évoqué le Projet Bitten. Mr Béjottes ayant quitté l'Assemblée avant sa clôture, la question n'a pas pu être traitée.

La séance est close à 16 h 30.

Le Président

Mr Didier Tachain

La Secrétaire

Mme Valérie Béjottes